



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Monsieur Laurent Marien, IA-IPR
Référént Mémoire et Citoyenneté

à
Mesdames et messieurs les professeurs en
collège, en lycée général, technologique,
professionnel, maritime, aquacole et agricole, en
EREA, en IME, en CFA et en MFR.

S/c de mesdames et messieurs les proviseurs,
mesdames et messieurs les principaux,
mesdames et messieurs les directeurs des
établissements et instituts

Poitiers, le 18/09/2019

**Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)
session 2020**

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Pôle Civisme et Citoyenneté

Affaire suivie par

Laurent Marien, IA-IPR
Coordonnateur Pôle civisme
et citoyenneté

Géraldine Héquette,
Chargée de mission au
Pôle Civisme et Citoyenneté

Courriel
[pole.civisme-citoyennete@ac-
poitiers.fr](mailto:pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr)

Pôle civisme et citoyenneté
05.16.52.65.39

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est, au cours de la scolarité, une étape importante de la construction de la citoyenneté ; il a une place de choix dans le parcours citoyen.

La participation au CNRD contribue à former les esprits à la tolérance et à la solidarité, à préparer les élèves à devenir des citoyens responsables, capables de distanciation critique face aux événements passés et présents. Elle est un levier pour que les élèves s'approprient les valeurs de la démocratie, de notre République et les valeurs universelles. Le CNRD est une opportunité pour solliciter l'engagement de l'élève.

Depuis sa réforme de 2016, le concours est largement ouvert à l'ensemble de jeunes scolarisés, comme aux jeunes qui, en raison de la nécessité d'une prise en charge sanitaire, éducative ou judiciaire, sont temporairement empêchés de fréquenter un établissement scolaire.

La participation au concours reste possible dans quatre catégories habituelles :

- « réalisation d'un devoir individuel en classe, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel », lors d'une épreuve de 3 heures, pour les élèves de tous les lycées (et assimilés) et pour les élèves de troisième lors d'une épreuve de 2 heures (en collège, et assimilés), respectivement catégories 1 et 3 ;
- « réalisation d'un travail collectif » pour les classes de tous les lycées (et assimilées) et pour les classes de troisième (et assimilées), respectivement catégories 2 et 4.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le jury national du Concours National de Résistance et de la Déportation a arrêté le thème suivant :

« 1940. ENTRER EN RESISTANCE. COMPRENDRE, REFUSER, RESISTER ».

Le concours est fortement inscrit dans les programmes dans l'enseignement d'histoire-géographie, pour autant il est une invitation à travailler dans un cadre pluridisciplinaire. L'accompagnement des élèves pourra être réparti par conséquent sur une équipe d'enseignants de plusieurs disciplines. L'étude par des approches disciplinaires variées sera plus riche, tout en donnant encore plus de sens à nos enseignements. Dans une configuration idéale, on peut d'envisager l'intervention d'une équipe où l'histoire, les enseignements artistiques (éducation musicale et/ou arts plastiques), les lettres et les langues seraient représentés. La philosophie a également sa place dans le projet au lycée. Par ailleurs, c'est l'occasion de valoriser le travail et les productions des élèves. Dans les collèges, la participation au CNRD est propice à la construction d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire (EPI), elle enrichira le parcours citoyen, défini par la [circulaire n°2016-092 du 20 juin 2016](#) publiée au BO du 23 juin 2016

Les élèves et leurs enseignants trouveront un **éclairage du thème** par l'inspecteur général Tristan LECOQ, président le collège national des correcteurs du concours, ainsi que d'autres éléments historiques et méthodologiques, sur le [portail officiel du CNRD](#). Ils pourront également se référer au texte de présentation téléchargeable [ici](#).

Comme chaque année, un **document pédagogique** réalisé par une équipe d'historiens, sous la direction de l'inspecteur général Tristan LECOQ, et destiné aux candidats et aux équipes éducatives sera proposé aux candidats et à leurs enseignants. Ce document est envoyé, en plusieurs exemplaires, à chaque établissement scolaire de France. Il sera également disponible, en octobre 2019, en version numérique enrichi sur le site dédié de Canopé (<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>).

Par ailleurs, les professeurs de l'enseignement public pourront profiter **d'une journée de formation continue consacrée au CNRD**. L'ambition est d'accompagner dans cette aventure tous les enseignants volontaires. Vous retrouverez ce **module de formation dans le Plan Académique de Formations (PAF)** sous la code **19A0130101**.

Je vous remercie de relayer ces informations et de faire vivre ce concours dans vos classes. Votre chef d'établissement aura à cœur de vous accompagner dans votre initiative. Pour mémoire, les inscriptions se font à partir du début de l'automne auprès des services de votre Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).



Laurent MARIEN, IA-IPR
Réfèrent Mémoire et Citoyenneté
Coordonnateur du Pôle civisme et citoyenneté

Cc : messieurs les DASEN de l'Académie, cabinet du recteur.